



**COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**

Séance du 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars 2026, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 23 mars 2026, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mesdames FELICETTI Annick, GADBOIS Catherine, MARET Sophie, MARET Valérie, CHARDON Amélie et COURVOISIER Audrey et Messieurs TROLIO Michel, RAT Jérôme, FAUCHER Pierre, ROYNEL Patrick, MORI Thierry et BROUSSE Yann.

<u>Absents excusés</u> :	Madame ASLOUDJ Zohra	pouvoir donné à Catherine GADBOIS
	Madame CHIMIACK Pascale	pouvoir donné à Jérôme RAT
	Madame LOUIS Christine	pouvoir donné à Annick FELICETTI
	Monsieur LEFORT Patrick	pouvoir donné à Pierre FAUCHER
	Monsieur GONZALEZ Emmanuel	pouvoir donné à Thierry MORI
	Madame CHARREAU Estelle	pouvoir donné à Amélie CHARDON
	Monsieur CRAVERO Ugo	pouvoir donné à Michel TROLIO

Secrétaire de séance : Mme Valérie MARET

**FORMATION DE LA COMMISSION COMMUNALE TRAVAUX, PATRIMOINE
ET EMBELISSEMENT**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2121-21 et L. 2121-22,

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal ou communautaire, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel,

Considérant l'utilité de former des commissions pour le suivi des travaux, du patrimoine et de l'embellissement de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil DÉCIDE :

- de former la commission communale « Travaux, Patrimoine et Embellissement »,
- de procéder à une nomination à main levée,
- de nommer Monsieur RAT Jérôme en qualité de vice-président

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 051-215102435-20260327-2026_13-DE

- de nommer comme membres les conseillers municipaux suivants :

Mesdames COURVOISIER Audrey et MARET Sophie et Messieurs FAUCHER Pierre, LEFORT Patrick et BROUSSE Yann.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Annick FELICETTI



Felicetti